

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020123

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Budget Principal 2020 - Admission en non valeur

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL.

Le recouvrement des titres de recettes émis par la commune est assuré par le comptable public.

Le comptable public justifie qu'il a effectué toutes les poursuites possibles sans résultat.

Il est proposé au Conseil municipal - d'admettre en non-valeur sur le budget principal 2020 les titres non liquidés pour les années 2003 à 2017 pour un total 4 509,91 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 2342,

Vu le budget de la commune de Dourdan pour l'exercice 2020,

Vu les états des produits irrécouvrables dressés et certifiés par le comptable public de la collectivité qui demande l'admission en non-valeur, et par suite, décharge de son compte de gestion des sommes portées auxdits états,

Vu les états des taxes et produits irrécouvrables du comptable public,

Vu l'avis de la commission « Vie Administrative » du 1^{er} décembre 2020,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

Considérant que le comptable public justifie expressément aux causes et observations consignées dans les états, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité, indigence des débiteurs ou en raison de dettes trop faibles pour être poursuivies,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'admettre** en non-valeur sur le budget principal 2020 la somme de 4 509,91 € répartie ainsi qu'il suit :

EXERCICE 2003 :	77,77 €	
Cantine		63,37 €
Centre de Loisirs		14,40 €
EXERCICE 2004 :	232,10 €	
Cantine		215,22 €
Centre de Loisirs		16,88 €
EXERCICE 2005 :	73,10 €	
Cantine		73,10 €

EXERCICE 2006 :	205,45 €	
Cantine		81,85 €
Centre de Loisirs		77,06 €
Périscolaire		46,54 €
EXERCICE 2007 :	198,67 €	
Cantine		63,18 €
Périscolaire		133,42 €
Centre de Loisirs		2,07 €
EXERCICE 2008 :	420,97 €	
Cantine		25,76 €
Périscolaire		49,16 €
Conservatoire		346,05 €
EXERCICE 2009 :	25,80 €	
Cantine		25,80 €
EXERCICE 2010 :	506,34 €	
Cantine		365,25 €
Périscolaire		140,91 €
EXERCICE 2011 :	193,57 €	
Cantine		168,00 €
Périscolaire		25,57 €
EXERCICE 2012 :	378,52 €	
Cantine		346,65 €
Périscolaire		31,87 €
EXERCICE 2013 :	478,76 €	
Cantine		402,28 €
Périscolaire		5,72 €
Frais sur rejets de prélèvement		0,76 €
EXERCICE 2014 :	14,45 €	
Cantine		11,37 €
Périscolaire		3,08 €
EXERCICE 2015 :	169,08 €	
Cantine		169,08 €
EXERCICE 2016 :	1 309,48 €	
Cantine		420,72 €
Périscolaire		270,31 €
Ecole d'équitation		617,45 €
Autres produits divers		1,00 €
EXERCICE 2017 :	225,85 €	
Cantine		118,00 €
Périscolaire		30,00 €
Occupation du domaine public		77,85 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

Acte rendu exécutoire
- Publié le : 23 DEC. 2020
- Transmis au représentant de l'Etat

